

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le Mardi, le 12 décembre 2023 à 18 h 30, au 300, rue Parent, sous la présidence de Monsieur Marc Bourcier, à laquelle session étaient présents :

Mesdames et messieurs, Stéphane Joyal, Jacques Bouchard, Dominic Boyer, Carla Pierre-Paul, Jean Junior Désormeaux, Michel Gagnon, Marc-Antoine Lachance, André Marion, Mario Fauteux, Martin Pigeon, Nathalie Lasalle formant le conseil.

Autre(s) présence(s) : Madame Marie-Josée Larocque, greffière et monsieur Fernand Boudreault, directeur général à la Direction générale.

Absence(s) : Ronald Raymond

CM - 16427/23-12-12

POINT 1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La présente séance soit ouverte.

POINT 1.3

PUBLIC - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

CM - 16428/23-12-12

POINT 1.4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CM – 16429/23-12-12

POINT 7.1

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE le directeur général et les directeurs généraux adjoints, en collaboration avec tous les services, ont préparé le budget pour l'année 2024;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les prévisions budgétaires de la Ville de Saint-Jérôme pour l'année 2024, à l'intérieur desquelles les revenus au montant de 200 811 100 \$ sont égaux au total des charges et affectations nettes soient et sont, par les présentes, adoptées;

Un document explicatif du budget 2024 figure dans la première édition du bulletin d'informations municipales « La Cité », en avril prochain et soit publié également sur le site internet de la Ville le lendemain de son adoption.

POINT 9.1

PUBLIC - SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

POINT 9.2

DÉPÔT D'AVIS DE PROPOSITION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil.

POINT 9.4

PAROLE AU CONSEIL

Les élus prennent la parole sur divers sujets.

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CM - 16430/23-12-12

POINT 9.5

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée.

Le Maire,

La Greffière de la Ville

MARC BOURCIER

MARIE-JOSÉE LAROCQUE